Le Vorace
ou
le Démon du Jeu.

Un auteur que j'estime, en parlant d'un joueur a dit :
" Voyez cet homme, tous les jours il immole son honneur et ruine sa santé. Il est âpre, il est stoïque, il triomphe froidement ; il passe en quelques heures des derniers rangs de la société aux premiers ; dans quelques heures il redescend au point d'où il était parti, et cela sans changer d'attitude ni de visage. Dans quelques heures, sans quitter la place où son démon l'enchaîne, il parcourt toutes les vicissitudes de la vie, il passe par toutes les chances de fortunes qui représentent les différentes conditions sociales. Tour à tour roi et mendiant, il gravit d'un seul bond l'échelle immense, toujours calme, toujours maître de lui, toujours soutenu par son ambition, toujours excité par l'âcre soif qui le dévore. Que sera-t-il tous à l'heure ? Prince ou esclave ? Comment sortira-t-il de cet antre ? nu ou courbé sous le poids de l'or ? Qu'importe ? il y reviendra demain refaire sa fortune, la perdre ou la tripler. Ce qu'il y a d'impossible pour lui, c'est le repos ; il est comme l'oiseau des tempêtes qui ne peut vivre sans les flots agités et les vents en fureur. "

On l'accuse d'aimer l'or, cependant ces dons de l'enfer ne sauraient lui profiter ni l'assouvir. A peine riche il lui tarde d'être ruiné afin de goûter encore cette nerveuse et terrible émotion sans laquelle la vie lui est insipide. Qu'est-ce donc que l'or à ses yeux ? moins par lui-même que des grains de sable aux vôtres. Mais l'or lui est un emblème

des

des biens et des maux qu'il vient chercher et braver. L'or, c'est son jouet, c'est son ami, c'est son ennemi, c'est sons Dieu, c'est son démon, enfin c'est l'ombre qu'il poursuit, qu'il attaque, qu'il étreint puis qu'il laisse échapper pour avoir le plaisir de recommencer la lutte et de se prendre encore une fois corps à corps avec le destin.

Cela est absurde, il faut le condamner, parceque l'énergie employé ainsi est sans profit pour la société, parceque l'homme qui dirige ses forces vers un pareil but, vole à ses semblables tout le bien qu'il aurait pu faire avec moins d'égoïsme. Mais en le condamnant ne le méprisons pas, car son égoïsme le pousse au milieu des fatigues et des dangers, comme le vôtre vous enchaîne à de patientes et laborieuses professions. Cet homme s'isole franchement, il se met à part, il dispose de son avenir, de son présent, de son repos, de son honneur. Il se condamne a la souffrance, à l'ennui, à la fatigue pour lui seul. Je le répète, cela est absurde, déplorons son erreur, mais ne le méprisons pas."

Maintenant que nous avons caracterisé le jouer, et on peut dire aussi le parieur, car leurs passions sont synonismes et parconséquent on doit les assimiler ensemble; maintenant, dis-je, que nous avons caracterisé le joueur et le parieur, examinons les maux que leurs passions engendrent:

Il est un fait certain c'est que les jeux, cette plaie de la société qui a conduit tant de gens à la misère, est une des maladies les plus pernicieuses et les plus incurables de notre époque, et nous pousse vers la décadence. On a déjà écrit quelques dissertations sur ce sujet afin de chasser cette lèpre de nos moeurs; on a même fait des drames et des comedies sur ce même sujet, mais cela n'a servi à rien, c'est que probablement ces ouvrages n'ont pas piqué le coeur, ni touché l'âme. Il est à regretter

que

que ce sujet n'ait point tenté le génie de Molière, lui qui connaissait si bien le coeur humain.

Examinons donc les écrits qui ont été fait contre les jeux, pour extirper, s'il est possible, cette passion si onéreuse et si dangéreuse à la société. citons d'abord Cicéron qui, dans le dénombrement qu'il fit des métiers bas et indignes d'un honnête homme, n'oublie pas celui du joueur.

Le droit romain défendait sévérement les jeux de hasard, et refusait à ceux qui donnait à jouer dans leurs maisons, toute action devant les tribunaux contre les joueurs qui les maltraitaient ou les volaient.

La loi romaine si sévère contre les jeux de hasard, les permettait toutefois, quand l'enjeu n'était que l'écot d'un festin.

Maxime de Tyr rapporte que le plaisir du jeu n'est pas mauvais par lui-même, il ne faut pas se déchainer contre lui, dit-il, mais contre ceux qui en abusent. Selon cet auteur, le jeu considéré comme simple divertissement n'est pas illicite de sa nature, mais il ne veut pas que l'on s'en éprenne trop vivement et que l'on joue gros jeu.

Lucien trouvait mal aussi que de son temps on jouât au dés ou au trictrac six cents ou mille écus, et à ce sujet il rappelait la simplicité du siècle de Saturne alors que l'on jouait des noix tout au plus.

Comme on le voit, l'usage des jeux est très ancien, et selon Héraclite, le monde est un enfant qui joue et qui jette des dés en courant. Or, ce n'est donc pas le jeu pour lui-même qu'il faut blâmer, mais il s'agit d'examiner cette question : Tous les jeux sont-ils condamnables. c'est ce que nous examinerons.

On raconte que Théodore roi des Goths était le modèle des bons joueurs. Sidoine Appolinaire le représente jouant au trictrac aux

heures

heures que le coeur lui dit de jouer; il ramasse vite les dés, dit-il, il regarde avec soin le point qu'ils amènent, il les fait retentir dans le cornet de bonne grâce, il les jette hardiment, il leur parle en badinant, et il attend tranquillement la bonne ou mauvaise fortune. Quand il lui vient quelque bon coup, il ne dit mot; après un mauvais coup il rit; enfin de quelque manière que la chance tourne, il ne se fâche jamais; il conserve toujours le bon sens du philosophe."

Voilà, en effet le caractère d'un franc et bon joueur.

Montaigne, notre grand moraliste, parle aussi des jeux et des joueurs; voici ce qu'on trouve à ce sujet, dans son excellent livre des Essais:

" La laideur de la piperie ne depend pas de la différence des écus aux
" épingles; elle dépend de soi. Je trouve bien plus juste de conclure ainsi:
" Pourquoi ne tromperait-il pas aux écus, puisqu'il trompe aux épingles?
" Que comme ils font: ce n'est qu'aux épingles; il n'aurait garde de le faire
" aux écus."

Il est certain que l'esprit du jeu n'est point estimé ce qu'il vaut, parce qu'il est souvent deshonoré par son objet, par son motif, et par la plupart de ceux qui le possèdent, qui s'en servent qu'au point de vue de l'amusement, dans ce cas il a son charme, il a son mérite.

La fidelité du jeu consiste: 1°. à observer exactement les lois du jeu autant qu'il est possible; 2°. à n'user jamais d'aucun artifice illegitime; 3°. à ne pas se prévaloir de l'oubli ou des méprises de ceux avec qui l'on joue, hors les cas ou cela est formellement autorisé par les lois du jeu.

Telle est la règle établie de par l'équité et la raison et que les joueurs devraient mettre en pratique.

Déjà un grand nombre de livres touchant les jeux, ont été publiés par divers auteurs: nous citerons, entr'autres: un ouvrage intitulé: Conversations morales sur les jeux et divertissements, publié en 1685

par

par Jean Frain, seigneur du Tremblai et de la Martinière.

Le fameux Jean baptiste Thiers, curé de Tyron et de Vibraye, l'un des esprits les plus singuliers, et l'un des écrivains les plus feconds du XVIIe siècle, écrivit aussi un traité touchant les jeux et les divertissements qui peuvent être permis ou defendus aux chrétiens.

Un autre théologien, Jean de la Placette, a aussi écrit un très bon traité des Jeux de hasard, dans lequel il examine la question de savoir si tous les jeux sont condamnables.

Un certain Flamand nommé Pascal Juste, écrivit aussi une dissertation touchant les jeux de hasard. L'auteur fit cet ouvrage, dit-on, pour se guérir lui-même de cette malheureuse passion, mais il n'y parvint pas, il demeura joueur jusqu'à son dernier soupir. Il est fait mention, dans cet ouvrage, qu'un Vénitien joua jusqu'à sa femme; et qu'un autre joueur qui, non content d'avoir joué toute sa vie, voulant, pour ainsi dire, ne pas abandonner le jeu après sa mort, ordonna par testament, que de sa peau on couvrit une table, un damier et un cornet et que de ses os on fit des dés.

Mais l'ouvrage le plus intéressant sur ce sujet, est le traité du Jeu de Jean Barbeyrac, professeur de droit à Groningue. Cet auteur raconte que ce fut un mouvement d'impatience et de dépit qui lui inspira cet ouvrage. Ce savant, voué tout entier à l'étude du droit naturel et du droit diplomatique, demeurait dans la maison de sa belle mère, dit l'auteur auquel nous empruntons ces renseignements. Quelques femmes agées avaient habitude de venir tous les soirs, et souvent le jour, faire leur partie de jeu dans la chambre même où Barbeyrac, entouré d'in-folio, composaient ses savants écrits. Lorsque des discussions s'élevaient entre elles, ce qui n'était pas rare, elles appelaient Barbeyrac et le forcaient à se faire juge des coups. La patience du savant à la fin s'épuisa,

et

et une fois il s'écria en frappant du pied et tout en courroux : „ J'écrirai un traité contre le jeu ! „ et il l'écrivit. C'est un traité consciencieusement composé, suivant toutes les règles du genre.

On voit dans cet ouvrage que l'auteur est de l'avis de Maxime de Tyr : comme lui il dit que „ Le plaisir du jeu, ~~dit-il~~, n'est pas mauvais par lui-même ; il ne faut pas se déchaîner contre lui, mais contre ceux qui en abusent. „ ~~Le jeu, considéré comme un simple divertissement, est bien plus doux que bien des choses, mais il devient pernicieux quand on en fait un trafic, une profession, quand on y consacre ses jours et ses nuits.~~ Suivant le goût de son époque, il cite à chaque page les Grecs et les Latins. Il s'appuie sur le témoignage de Lucien, qui, comme nous l'avons dit, trouvait mal que de son temps on jouât aux dés ou au trictrac six cents ou mille écus, et qui rappelait la simplicité du siècle de Saturne, alors que l'on jouait des noix tout au plus.

Barbeyrac, du reste, se montre indulgent pour le jeu, lorsqu'il n'a d'autre objet que de procurer un repos modéré et une honnête récréation, ou d'exercer l'esprit ; mais il s'indigne avec tous les moralistes, contre la passion du jeu. Aristote, dit-il, ne fait pas difficulté de mettre les joueurs de profession au même rang que les voleurs et les brigands, comme étant les uns et les autres uniquement occupés à rechercher un gain honteux. Il établit une règle pour déterminer si l'on joue gros jeu ou petit jeu. „ Il faut voir, dit-il, si ce que l'on joue est tel que, supposé qu'on le „ perdît dans une autre occasion ou de quelque autre ~~[illegible]~~ manière, „ la perte n'en fut point du tout sensible, ou du moins ne dût pas l'être, „ en égard à la fortune que l'on a et à la disposition où l'on est ordi- „ nairement. „ Il ajoute que tout jeu où l'on expose beaucoup d'argent est un commerce, mais un commerce peu sûr, et, au fond, trop sérieux pour être un délassement. Il traite aussi des paris, de la gageure, et examine

si

si elle est valable quand un des parieurs sait certainement la vérité du fait dont il est question. Si faible que soit la somme exposée, on doit s'obliger aux règles de la plus rigoureuse probité ainsi que nous les avons rapportées ci-devant.

Ce même auteur, dans son traité, taille beaucoup les personnes qui se querellent au jeu et se fâchent lorsqu'elles perdent. En écrivant ce passage, il songeait sans doute aux vieilles amies de sa mère. Il s'écrie: „Le beau spectacle de voir une personne qui se fâche de ce qui arrive par l'effet d'un engagement auquel il ne tenait qu'à elle de ne pas entrer! Le glorieux exploit de s'en prendre aux cartes ou aux dés innocents, de déchirer les unes, de briser les autres, de maudire son sort et de n'épargner pas quelquefois la Divinité, et il termine son apostrophe, en ~~citant~~ montrant pour exemple d'un franc joueur, Théodore roi des Goths, que nous avons aussi cité.

Mais si le traité de Barbeyrac est le plus solide que l'on ait composé sur le jeu, jusqu'à présent, celui de Dusaulx, intitulé: De la ~~manière~~ passion du jeu depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, est le plus populaire. Il a fait oublier celui du professeur de Groningue, et il a, en effet, sur lui plusieurs avantages; il est d'un style plus conforme au goût français; il est plus vif et plus anecdotique. Il indique sommairement les principales dispositions de l'ancienne législation sur les jeux. Il rapporte que le roi Charles V défendit les jeux de hasard par une ordonnance de 1369; que Charles VIII défendit aux prisonniers détenus au Chatelet de jouer aux dés; que François 1er eut la pensée de former un tribunal pour concilier les joueurs; Il rapporte aussi que sous Henri II, François II, Charles IX et Henri III, les joueurs ne furent presque point inquiétés, qu'ils eurent toute liberté de se livrer à leur passion sous Henri IV;

Il

Il raconte à cet effet, que le duc de Biron perdit en une seule année, à la cour de ce prince, plus de cinq cent mille écus; et que Constant, le fils aîné de D'Aubigné, y perdit vingt fois plus qu'il n'avait vaillant; desorte que se trouvant sans ressource, il abjura sa religion.

Sous le regne de Louis XIII, on fut effrayé des désordres du jeu. On lit dans une déclaration du 30 mai 1611, lancée contre les academies de jeu, ce qui suit: „ A notre grand régret, nous avons trouvé le jeu si commun à notre avènement à la couronne, que nous avons vu plusieurs de nos officiers et de nos sujets de différentes qualités réduits aux plus viles ressources, après avoir dissipé ce que l'industrie de leurs pères leur avait honorablement acquis par de longs travaux."

Pendant la minorité et la jeunesse de Louis XIV, la fureur du jeu, quelque temps contenue, fit de nouveaux ravages dans le royaume. Mazarin, introduisit le jeu à la cour en 1648. Il engagea le roi et la reine régente à jouer, et l'on préféra les jeux de hasard. Le jeu passa de la cour à la ville, et de la capitale dans toutes les petites villes de provinces. On quitta les jeux d'exercices, tels que la paume, le mail, le billard pour se livrer aux jeux de hasard; les hommes en devinrent plus faibles, plus malsains, plus ignorants et moins polis; les femmes, séduites à leur tour par ce nouvel attrait, apprirent à se moins respecter. Voila les effets du jeu. Mais Louis XIV réprima plus tard cette passion. On compte sous son règne plus de vingt ordonnances, déclarations ou édits contre les jeux de hasard.

Sous le règne de Louis XV, en 1777, un arrêt du parlement qui fit fermer les jeux de toutes sortes, n'eut que peu de puissance contre la corruption et la frivolité de l'époque. Dusault rapporte avoir vu jouer en se promenant soit à pied, soit en voiture. Et il ajoute: Si je disais que j'ai vu jouer en dormant, on aurait de la peine à le comprendre. Un joueur, ajoute-t-il encore, épuisé de fatigue, ne pouvant pas se résoudre, parce

qu'il

qu'il perdait, à quitter la partie, conjura son adversaire de jouer pour lui de la main gauche. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette main gauche ruina la droite, tandis que celui dont il s'agit ronflait au bruit des dés.

J'ai trouvé, ajoute encore Dusaulx, des cartes et des dés dans plusieurs maisons où l'on manquait de pain ; j'ai vu le marchand et l'artisan jouer l'or à pleines mains. On m'a cité un laboureur qui avait joué sa récolte sur le seuil de sa grange, et l'avait perdue ~~[illegible]~~ quelle frénésie.

J'ai dit ci-devant que l'esprit du jeu n'est point estimé ce qu'il vaut parce qu'il est souvent deshonoré par son objet, par son motif et par la plupart de ceux qui le possèdent. Mais ceux qui ne s'en servent qu'au point de vue de l'amusement, dans ce cas là il a son charme, il a son mérite, il ressemble assez à l'esprit géométrique. Il demande beaucoup d'étendue pour embrasser à la fois un grand nombre de différents rapports, beaucoup de justesse pour les comparer, beaucoup de sureté pour déterminer le résultat des comparaisons, et de plus une extrême promptitude d'opérer. Souvent les plus habiles joueurs ne jugent qu'en gros et avec beaucoup d'incertitude, surtout dans les jeux de hasard, où les partis qu'il faut prendre dependent du plus ou du moins d'apparence que certains cas arrivent ou n'arrivent pas ; on sent assez que ces différents dégrés d'apparence ne sont pas faciles à évaluer ; il semble que ce serait mesurer des idées purement spirituelles et leur appliquer la règle et le compas. Cela ne se peut qu'avec des raisonnements d'une espèce particulière, très fins, très glissants, et avec une algèbre inconnue aux algébristes ordinaires : aussi ces sortes de sujets n'avaient ils point encore été traités, c'était un vaste pays inculte où à peine voyait-on cinq ou six pas d'hommes, mais

Mr.

Mr. Remond de Mounmort, fameux mathematicien du siècle dernier, esprit très subtil, s'y engagea avec un courage de Christophe Colomb, et il en eut aussi le succès. Ce fut en 1708 qu'il donna son premier essai d'analyse sur les jeux de hasard, où il découvrait ce nouveau monde aux géomètres. Au lieu des courbes qui leur sont familières, des sections, des cycloïdes, c'est la bassette, le lansquenet, l'ombre, le trictrac qui paraissaient sur la scène, assujétis aux calculs et domptés par l'algèbre.

Cet ouvrage eut un grand succès, Mr de Mounmort en fit une nouvelle édition qu'il augmenta considérablement et qu'il enrichit de son commerce épistolaire avec Mrs Mrs Bernouilli oncle et neveu. Cet ouvrage sur les jeux de hasard n'a pas cessé d'être en grand estime auprès des géomètres qui font cas surtout de la dernière édition. Elle est ornée de quelques charmantes vignettes dues au burin élegant de Sebastien Leclerc. Ces vignettes donnent l'idée de ce que pouvait être un tapis vert au commencement du XVIIIe siècle. Il paraît qu'alors on avait le droit de maugréer assez violemment contre les caprices du sort, et que c'était même une chose assez habituelle, car on voit par une de ces gravures, les joueurs ne pas prendre garde au dépit d'un personnage qui s'éloigne en renversant sa chaise et en jétant les cartes, cause de sa déconvenue.

Mais je m'apperçois que je me suis entraîné dans la partie scientifique des jeux de hasard, ce n'était point mon intention, je ne voulais en parler qu'au point de vue de la moralité publique, revenons donc à nos moutons, comme aurait dit Rabelais.

Les effets attachés à la tolérance des paris, des loteries ou des jeux de

hasard

hasard sont partout et toujours déplorables. A Londres, on appelle, en langage de bourse, celui qui achète les fonds, un taureau (a bull); celui qui les vend, un ours (a bear); celui qui, ayant perdu, profite de ce que la loi ne donne aucun moyen de le poursuivre pour refuser de payer, est désigné sous le nom de canard-boiteux (a lame duck.).

En France on rendit une loi le 27 mars 1836, qui prohibe les jeux de hasard et toute espèce de lotteries, on a seulement excepté de cette prohibition, les lotteries d'objets mobiliers destinées à des actes de bienfaisances, ou à l'encouragement des arts, lorsqu'elles auront été autorisées. Mais par cette unique exception, sont rentrés peu à peu, la plupart des abus que l'on avait voulu détruire. La spéculation a pris le masque du philanthrope ou du protecteur des arts pour exciter de trompeuses espérances et réaliser de scandaleux profit. Enfin, on a contrevenu et on contrevient chaque jour ouvertement à l'esprit de la loi en interprétant, par les équivoques les plus insoutenables, les mots objets mobiliers; en promettant un objet, on a en soin d'en proclamer la valeur monétaire; de sorte qu'on n'a pas offert, comme appât, aux joueurs, une somme en pièce d'or, mais on a mis sous leurs yeux des lingots.

Un savant économiste a dit: Le jeu, en dévorant les plus petites épargnes, arrête la formation des capitaux et fait disparaître trop souvent ceux qui s'étaient déjà formés. Il nourrit dans l'esprit des populations la cupidité et l'amour du Lucre. L'espoir de parvenir tout d'un coup et sans travail à la fortune, engage bien des individus à risquer non seulement leur petit avoir, la réserve

pénible.

péniblement amassée, mais souvent l'argent qui ne leur appartient pas, et dont la perte plonge des familles dans le désespoir. Cela est malheureusement trop vrai, nous en avons mille exemples que nous pourrions mettre sous les yeux du lecteur. Et à mon avis, les législateurs qui sanctionnent les paris, la loterie et les jeux, votent un certain nombre de vols et de suicides tous les ans.

Oui, cette détestable passion du jeu cause bien des catastrophes, bien des crimes, mais je ne sais pas si, dans ses lugubres annales on trouverait quelque chose de comparable à ce qui épouvanta Wisbaden, il y a quelques années. Jamais peut-être la leçon ne fut plus effrayante, ni plus complète. Nous allons la mettre sous les yeux des lecteurs, heureux si elle pouvait contribuer à guérir quelques personnes de cette maudite manie du jeu, cette lèpre de la société. C'est ce que nous désirons.

" Un insensé, victime de sa fatale passion, se brula la cervelle sur la table même où il avu disparaître toute sa fortune. Et cependant les autres joueurs, tout aussi acharnés, dans leur indifférence sauvage, ne s'en émeuvent pas plus que d'une bougie qui s'éteint. Ils ne se dérangent qu'à regret pour permettre d'essuyer le tapis tout-couvert de débris sanglants, et changer eux-mêmes de vêtements, ôter les habits sur lesquels a jailli la cervelle du malheureux. Quelques instants après le cercle était reformé, et les joueurs suivaient du même regard ardent et fixe les ellipses de la maudite roux ; tant cette infernale passion peut rendre féroce.

Voici, d'après un journal qui paraît avoir été bien renseigné, les détails de cette affreuse scène. Celui qui en fut le tragique acteur était

un

un officier hollandais, arrivé depuis peu à Wiesbaden. Après avoir vu d'un regard désespéré ramasser par le croupier les derniers débris de sa fortune, les dernières pièces d'or qu'il possédait, il mit sa tête, comme un homme plongé dans la méditation, sur la rampe du tapis vert, devant lequel il était assis, et, dans cette attitude, il se brûla la cervelle avec un pistolet qu'il avait apporté chargé, sans doute pour cette éventualité, et qu'il avait tiré de sa poche sans qu'on l'eut aperçu, personne ne faisait attention à ce malheureux. Le crâne fut déchiré et mis en lambeaux. Cet horrible entr'acte ne produisit aucune épouvante, point de découragement sur l'esprit dénaturé des joueurs. Tout ce qu'on voyait peindre sur les figures, c'était l'indignation résultant de cette interruption inattendue. Un anglais s'en plaignit même hautement, et s'opposa avec véhémence à une interruption de jeu pour la fin de cette triste journée. On procéda rappidement au nétoyage de la table, des chaises, du plancher; les joueurs changèrent leurs habits tachés du sang et de la cervelle du malheureux, et un quart d'heure était à peine passé, que toute trace de suicide avait disparu, que le croupier s'était replacé à sa roulette. L'appel: Messieurs faites votre jeu! retentit de nouveau autour de la roue tournante."

N'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'après de si abominables résultats il se trouvent encore des gouvernements pour tolérer chez eux le scandale des Maisons de jeux. Sans doute la spéculation, si profitable aux entrepreneurs, produit à ceux qui l'autorisent de notables sommes sous formes d'impots mais à quelles conditions! L'argent ne sent rien a dit un marand. Maxime honteuse et infâme! L'argent se sent toujours de son origine, et on ne le ramasse

jamais

jamais en vain dans la boue et dans le sang. Il n'est aucun prétexte de dépenses qui autorise la provocation au crime.

Je ne crois pouvoir mieux faire, pour terminer cet petit opuscule, que de rapporter ce quatrain qui devrait bien être mis sur ~~[illegible]~~ le frontispice de toutes les maisons de jeux. et sur la ~~[illegible]~~ Bourse.

Il y a trois portes à cet antre;
L'espoir, l'infâmie et la mort;
C'est par la première qu'on entre,
Et par les deux autres qu'on sort.

V. L. (Bibliophile Jestin)

~~[illegible]~~

DSI
Mot

Vrain Lucas

le fameux faussaire d'autographes

Manuscrit autographe. au
complet (14 pages)
Authentiquement garantie.

Vrain Lucas (1818 - ?)

M.a.s. 13½ p. 4° o.l.u.d.

o/v.-

Mot.-